En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n°92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

CTC

4,rue Hermann Frenkel - 69367 Cedex 07 - France

Tel +33 (0)4 72 76 10 10 - Fax +33 (0)4 72 72 76 10 00 - E-Mail : ctclyon@ctcgroupe.com - www.ctc.fr

Comité Professionnel de Développement Cuir Chaussure Maroquinerie - Loi 78-654 du 22.06.1978 - Siret 77564972600160 - Cod NAF 9412Z - TVA FR 88775649726

habilité par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé en date du 20 décembre 2010,

identifié sous le numéro 0075, publié par JOCE, attribue :

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE 0075/006/161/11/11/0704 - EXT 11/03/12

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

est conçu pour etre une chaussure de sécurité selon la norme EN ISO 20345 : 2011

* Référence du modèle : JJ730 JALBADGER X²

* Fabricant :

JALLATTE SAS
5 RUE DU FORT - PIERRE JALLATTE
France

La description du modèle de chaussure de protection, les références des règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type ainsi que les marquages apposés sur le chaussure sont précisés en pages suivantes de cette attestation.

Fait à Lyon le 12 mars 2012
Révision 02 du 29 avril 2014

C.E. MARKING DEPARTMENT CTC NB 0075 EC Type Examination Certificate

Etablie par Nadine PIPAZ

NOTE : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 4313-38 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité...).

1. DESCRIPTION DE LA CHAUSSURE

Suivant l'indice du dossier technique : 05
Reference : JJ730 JALBADGER X²
Variante mineuredu modele :JJ722 JALBISON X²
En date de : Avril 2014

La classification de la chaussure est : I : Chaussure en cuir et en autres matériaux sauf chaussure tout caoutchouc ou tout polymère.

Le modèle de chaussure est : B : brodequin

Description visuelle :

Vue generale :

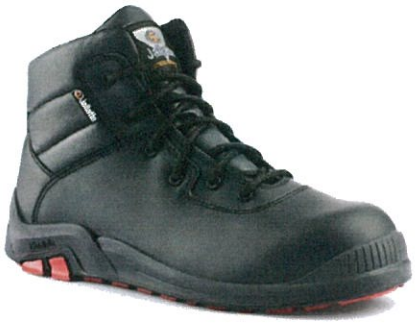

Vue de la semelle :

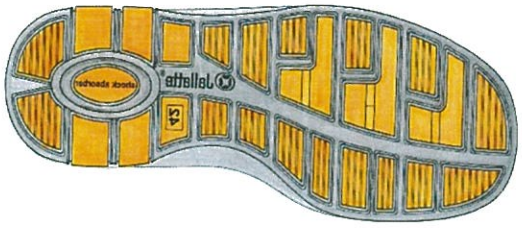

Référence du moule : TRIFTANE 7 T7

Gamme de pointure :

35 - 47

Description du mode de fabrication :

INJECTION CA / PU

Matière :

		Description du composant	
		Matière	Couleur
TIGE	Composant de tige 1	FIORE LISCIO NERO WAXYS3	noir
HAUT DE TIGE	Composant de haut de tige 1	Synthé. MATALAN ART.6717 NOIR 800	noir
LANGUETTE	Composant de languette 1	Synthé. MATALAN ART.6717 NOIR 800	noir
DOUBLURE D'EMPEIGNE	Composant de doublure d'empeigne 1	Textile SUPERFASER MILLE GRIGIO	gris
DOUBLURE DE QUARTIER	Composant de doublure de quartier 1	ULTRA RESPIRO "SP PLUS"NERO	noir
1ère DE PROPRETE	Composant de 1ere de propreté 1	Textile / PU	noir
SEMELLE	Composant de semelle 1	Caoutchouc	noir rouge
	Composant de semelle 2	Polyuréthane	noir
1ère DE MONTAGE		SOTTOP ANTIFORO ANTIST ZERO	noir
EMBOUT		XETANE SURBAISSE	Ambré
INSERT ANTI PENETRATION		SOTTOP ANTIFORO ANTIST ZERO	blanc

2. DOMAINE DE PROTECTION

La conformité avec les exigences essentielles de la Directive 89/686/EEC a été vérifié par les règles techniques suivantes :

Exigences de base :

* - EN ISO 20345 : 2011 : Equipement de protection individuelle - Chaussure de sécurité
* - L'exigence de la norme EN ISO 20345 : 2011 relative à la résistance au glissement sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de Sodium Lauryl Sulfate et sur sol acier avec lubrifiant glycérol (SRC).
* - A la date de cette attestation le produit est conforme à l'annexe XVII du règlement européen REACh (552/2009/CE et révisions associées).

Exigences additionnelles :

Arrière fermé
Propriétés antistatiques
Capacité d'absorption d'énergie du talon
Pénétration et absorption d'eau
Résistance à la perforation
Semelle de marche à crampons
Isolation contre le froid
Résistance à la chaleur
Résistance aux hydrocarbures

3. MARQUAGE

Chaque chaussure est clairement marqué avec les informations suivantes :

* CE Marquage
* Reference du produit : JJ730 JALBADGER X²
* Taille
* Logo du fabricant
* Référence du produit pour le fabricant
* Année de fabrication et trimestre
* Numéro et année de la norme
* Symbole des exigences additionnelles

Exemple de marquage :

Références des rapports d'essais utilsés pour vérifier la conformité avec les exigences des règles techniques :

Laboratoire	Références
CTC	1101-846/1
CTC	1103-3083/1
CTC	1105-6883/2
CTC	1105-7198/2
CTC	1105-7202/2
CTC	1107-10329/1
CTC	1107-10362/1
CTC	1108-10823/1
CTC	1108-10826/2
CTC	1111-474
CTC	1111-15419/1
CTC	1112-16698/1
CTC	1112-17350/1
CTC	1112-17566/1
CIMAC	RP20080617
CIMAC	RP20103694
CIMAC	RP20103695
CIMAC	RP20111070
RICOTEST	294925/E